



## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 5.0

**Numéro de la demande :** 2021-1743  
**Demande :** Nouvelles limites maximales de résidus (LMR) d'un principe actif de qualité technique déjà évalué  
**Produit :** Méthomyl de qualité technique  
**Numéro d'homologation :** 29457  
**Principe actif (p.a.) :** Méthomyl  
**Numéro de document de l'ARLA :** 3385320

### But de la demande

L'objectif de cette demande était d'établir la limite maximale de résidus (LMR) pour les résidus de méthomyl dans/sur les laitues importées des États-Unis afin de s'harmoniser avec la tolérance américaine.

### Évaluation sanitaire

Des données sur les résidus de méthomyl, tirées des essais réalisés à des taux excessifs (jusqu'à 3,75 fois les bonnes pratiques agricoles [BPA] américaines), ont été présentées pour étayer la limite maximale de résidus sur les laitues importées. En outre, une étude plus contemporaine sur le métabolisme de la laitue a été examinée afin de confirmer la définition des résidus dans les produits végétaux.

### Limite maximale de résidus

La recommandation concernant les LMR de méthomyl repose sur les données des essais en champ réalisés à des taux dépassant les taux des BPA présentées et les indications fournies par le [calculateur de limites maximales de résidus de l'Organisation de coopération et de développement économiques](#). Le tableau 1 indique les LMR proposées pour les résidus de méthomyl dans et sur la laitue.

**Tableau 1 Résumé des données sur les essais en champ utilisées pour étayer la limite maximale de résidus (LMR)**

Denrée	Méthode d'application et dose d'application totale (kg m.a./ha)	Délai d'attente avant la récolte (jours)	Résidus (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR <sup>1</sup> existante (ppm)	LMR recommandée (ppm)
			Min.	Max.			
Laitue pommée	Application foliaire généralisée/15	8-10	0,3	4,8	S.O.	0,01	5,0
Laitue frisée	Application foliaire généralisée/15	10	0,3	6,5	S.O.	0,01	5,0

S.O. : sans objet

1. Comme il n'y a pas de LMR actuellement indiquée pour la laitue, les résidus de méthomyl dans la laitue sont couverts par la LMR de 0,01 ppm.

Après examen de toutes les données disponibles, les LMR proposées au tableau 1 sont recommandées en ce qui concerne les résidus de méthomyl. Les résidus dans la laitue à la LMR proposée ne présenteront de risque inacceptable pour aucune sous-population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les aînés.

Aucune évaluation toxicologique ni aucune évaluation de l'exposition professionnelle n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Évaluations des caractéristiques chimiques, évaluation de la valeur et évaluation environnementale**

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques ni de la valeur ni aucune évaluation environnementale n'était requise aux fins de la présente demande.

### **Conclusion**

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a procédé à une évaluation des renseignements fournis et les a jugés suffisants pour établir une LMR relative aux résidus de méthomyl dans ou sur la laitue importée.

## Références

<b>Numéro de document de l'ARLA</b>	<b>Référence</b>
---	------------------

1731306	1991, Magnitude of residues of methomyl insecticide in leaf and head lettuce. DuPont Report No. AMR 1601-90, DACO: 7.4.1
3248072	2014, Metabolism of <sup>14</sup> C-methomyl in Lettuce ( <i>Lactuca sativa</i> ), DACO: 6.3

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de Santé Canada, 2022

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9